

Conditions d'utilisation des documents mis à disposition sur le site du Printemps de l'écriture

Vous êtes libre de réutiliser gratuitement et sans formalités les informations contenues dans les documents du Printemps de l'Écriture ou les images de ces documents.

Vous pouvez les :

- reproduire, copier, publier et transmettre ;
- diffuser et redistribuer ;
- adapter, modifier, transformer, notamment pour créer des documents dérivés ;
- exploiter à titre commercial.

La réutilisation est gratuite mais la mise à disposition des informations donne lieu à la perception de frais techniques dans les cas où elle entraîne des opérations techniques (reproduction, extraction de données, compression et transfert de fichiers, ...) à la charge du département.

Sauf s'il s'agit de documents dont vous avez obtenu communication par dérogation, de documents contenant des informations publiques comportant des données à caractère personnel, de documents sur lesquels s'exerce un droit de propriété intellectuelle, ou encore de documents entrés par don ou par dépôt.

Dans la plupart des cas, ces documents, même consultables sur notre site internet, ne peuvent être utilisés librement et sans formalités que dans un but strictement personnel et sans diffusion publique.